

# BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



AVRIL 2024 – n°3/2024

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr) -  
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h  
Site internet : [www.souzy.fr](http://www.souzy.fr) – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



*Vue du village à partir du toit de la salle des fêtes*

## Calendrier des manifestations

- **Thé dansant** organisé par le Club Jeunesse d'Automne – vendredi 26 avril à 14h – salle polyvalente
- **Commémoration du 8 mai 1945** – mercredi 8 mai à 9h30 – monument aux Morts
- **Fête des mères** organisée par Souzy en Famille et la Municipalité – samedi 25 mai à partir de 18h – salle polyvalente
- **Concours de Pétanque et Cochon à Broche** organisé par le CCAS, Souzy en Famille et le Tennis de Table – samedi 15 juin à partir de 14h – site du Parking des Roches

# CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 29 février 2024  
PROCES-VERBAL

## SEANCE N°02/2024

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY – Denis PONCET – Bruno MAUVERNAY.

Étaient excusés : Cindy CARRA (pouvoir à Sandrine PONCET) – Luc TAVERNIER.

Était absent :

### Ordre du jour

1. Travaux rue de l'école : choix du maître d'œuvre
2. Aménagement de sécurité au Camard
3. Demande de subvention au Département au titre des appels à projet 2024
4. Travaux bâtiments (salle polyvalente, ancienne mairie, salle des sports)
5. Commission fleurissement
6. Zones d'accélération des énergies renouvelables (présentation du dispositif)
7. Orientations budgétaires 2024
8. Bon d'achat stagiaire
9. Achat groupé d'électricité et de gaz WIKIPOWER
10. Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Cindy Carra et Luc Tavernier.

Il rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

## 1) Travaux rue de l'école : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire donne la parole à Cyrille Pupier. Trois bureaux d'études ont été consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'école. Les prestations proposées sont similaires : études préliminaires, avant-projet, projet, assistance aux contrats de travaux, visa, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception. Pour une enveloppe de travaux estimée à 300 000 €, les bureaux d'études proposent la rémunération suivante :

- B INGENIERIE, basé à Firminy (42) : 8.8% des travaux, soit 26 400 € HT.

- BC INGENIERIE, basé à Dardilly (69) : 8.5% des travaux soit 25 500 € HT.
- REALITES, basé à Roanne (42) : 6% des travaux, soit 18 000 € HT, auxquels il faut rajouter les relevés topographiques non compris dans le devis estimés à 800 € HT environ.

La commission voirie propose d'opter pour le bureau d'études Réalités. Le conseil municipal valide cette proposition.

Concernant les réseaux, les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et de renouvellement du réseau d'assainissement sont normalement prévus sur 2024. Cyrille Pupier reprendra contact avec le SIEMLY et la Communauté de Communes pour confirmation.

Le SYDER, qui a en charge le réseau électrique, lancera les études dès que le projet définitif sera validé. 4 mois sont nécessaires avant le début des travaux.

## 2) Aménagement de sécurité au Camard

Monsieur le Maire informe que les chicanes ont été mises en place le lundi 26 février dernier. Certains riverains ont déjà pris contact avec la Mairie pour faire modifier leurs emplacements. Il n'est pas évident de définir l'emplacement idéal compte tenu des places de stationnement et des sorties de garage le long de la rue.

Le conseil municipal est informé d'un devis établi par l'entreprise Eiffage Route pour l'élargissement des trottoirs et la réfection de la voirie. Les élus souhaitent qu'une réflexion complète soit menée pour l'aménagement de la rue (réduction de vitesse des véhicules, stationnement, trottoirs).

## 3) Demande de subvention au Département au titre des appels à projets 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une demande de subvention au titre des appels à projets a été formulée en 2023 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente et l'habillage des bandeaux en aluminium et pvc. Cette demande n'a pas été retenue en 2023. Il propose de réitérer la demande auprès du Département. Accord du conseil.

## 4) Travaux bâtiments

### Salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle d'une part que les travaux d'habillage des bandeaux ont été commandés à l'entreprise TOITURES BERTHOUD, de St Laurent de Chamousset, pour un montant TTC de 78 372.29 €, et d'autre part, que la pose des panneaux photovoltaïques (82 modules pour 160 m<sup>2</sup> environ) a été

commandée à l'entreprise CLIMO CONFORT, de St Martin en Haut, pour un montant TTC de 51 564 €. Les travaux doivent démarrer lundi 18 mars 2024. Ils dureront environ 15 jours pour les panneaux photovoltaïques et environ deux mois pour l'habillage des bandeaux. Il ne sera pas possible de stationner aux abords de la salle des sports durant les travaux.

Daniel Mure précise qu'un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Toitures Berthoud pour l'habillage des bandeaux de la Maison Michat, qui sont aussi très détériorés.

### Ancienne mairie

Daniel Mure fait le point sur l'avancement des travaux de rénovation du logement de l'ancienne mairie. L'électricité, les peintures, la pose des sols sont terminées. La cuisine doit être installée mi-mars. La mise en location est prévue pour début avril. Une annonce a été diffusée sur les différents supports de communication de la mairie (bulletin municipal, Panneau Pocket, page Facebook).

Monsieur le Maire informe que Radio Modul, qui occupe une partie de l'ancienne mairie, devrait pouvoir retrouver une fréquence FM à titre permanent. Elle a en effet été sélectionnée par l'ARCOM pour émettre sur la bande FM dans la zone Monts du Lyonnais.

Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise LARDY pour la réfection de l'entrée de l'ancienne mairie.

### Rideaux salle des sports

Sandrine Poncet fait part des devis sollicités pour le remplacement des rideaux de la salle de sports. La demande porte sur l'installation de rideaux motorisés, de couleur sombre.

## 5) Commission fleurissement

Sandrine Poncet rend compte des propositions de la commission fleurissement. Le massif du kiosque sera réaménagé en type jardin méditerranéen. Les anciennes jardinières seront remplacées. La commission réfléchit aussi à arborer une partie du city stade pour apporter un peu d'ombre. L'idée est émise d'installer des ombrières sur le parking. A étudier.

## 6) Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire donne la parole à Daniel Mure qui rend compte de la réunion du mardi 20 février organisée par la DDT et la commission transition écologique de la CCMDL.

La loi du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. En effet, les objectifs de sortie des gaz à effet de serre à l'horizon 2050 sont traduits dans la programmation nationale pluriannuelle de l'énergie et dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Or, l'évolution actuelle du développement des énergies renouvelables ne permettra pas d'atteindre ces objectifs à l'horizon 2050. L'Etat souhaite donc inciter les collectivités à

accélérer le processus. Il n'y a pas d'obligation à ce jour. A titre d'information, actuellement, sur une échelle de 1 à 10, nous sommes à 1 au niveau régional pour l'énergie produite à partir du solaire photovoltaïque et de la méthanisation. Cela devra être multiplié par 10 d'ici 2030. L'objectif est d'aller vers l'indépendance énergétique.

La loi cible toutes les filières : éolien, méthanisation, géothermie, solaire photovoltaïque et thermique, bois, hydraulique. Pour Souzy, le travail serait de répertorier l'ensemble des constructions de la commune où serait possible du photovoltaïque, du solaire thermique, du bois et biomasse ou de la géothermie. Ces zones peuvent concerner : les bâtiments, les anciennes carrières ou décharges, les zones inondables sous conditions, les parkings de grande distribution. On n'utilise pas ni les terrains agricoles, ni les terrains constructibles. A noter que toutes ces installations seront soumises à autorisation d'urbanisme. Les installations en façade seront refusées.

Pour définir ces zones, il n'est pas utile d'avoir des bureaux d'études. Il s'agit simplement pour la commune de définir dans un premier temps les zones où l'acceptabilité est la meilleure pour l'installation des énergies renouvelables, sans prendre en compte pour l'instant la faisabilité technique. Pour s'assurer de l'acceptabilité des zones définies par le conseil municipal, la loi prévoit une concertation publique dont la forme est laissée libre : réunion publique, document mise à disposition du public...

La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables est ensuite actée par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal réfléchit à la mise en place de ces zones.

## 7) Orientations budgétaires

Le conseil municipal est informé des orientations budgétaires proposées par la commission finances pour l'année 2024. Les principales dépenses d'investissement concerneront : les travaux de l'ancienne mairie, les travaux de la salle polyvalente, les travaux de la Rue de l'école (première partie) et les travaux d'assainissement du Camard. Il n'y aura pas de nouvel emprunt.

## 8) Bon d'achat stagiaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'attribution de bons d'achat OSER à Melline Azouaou qui a effectué un stage de qualité au sein du secrétariat de mairie.

## 9) Achat groupé électricité / gaz

Monsieur le Maire rend compte de la réunion visio réalisée avec Wikipower, entreprise spécialisée dans l'achat groupé d'électricité et gaz pour les particuliers et entreprises. Plusieurs collectivités ont déjà fait appel à ses services (Tarare, Roanne par exemple). Afin d'avoir le plus de personnes intéressées possibles, et donc des tarifs plus intéressants, Monsieur le Maire s'est rapproché du président de la Communauté de communes pour lancer cette consultation au niveau communautaire. Nous attendons leur positionnement. A titre d'information, le dernier contrat signé par Wikipower est 14% moins cher que les tarifs d'EDF, ce qui représente une économie d'environ 50 € par an d'électricité, et 100 € pour le gaz. A noter que l'inscription n'engage pas l'acheteur.

## 10) Questions diverses

Le conseil municipal est informé :

- De l'invitation de la Mairie de Ste Foy l'Argentière à participer à la commémoration du 19 mars, fin de la Guerre d'Algérie, qui se déroulera le samedi 23 mars à 11h,
- De l'invitation à l'assemblée générale de l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais,
- Des remerciements de l'association Pour une Alimentation Solidaire pour le prêt de la salle polyvalente à l'occasion de leur marmite musicale et solidaire le samedi 27 janvier 2024,
- Des informations transmises par Radio Modul concernant les démarches pour obtenir une fréquence FM permanente,
- Du passage sur la commune du Critérium du Dauphiné le jeudi 6 juin 2024 aux alentours de midi, dans le cadre de l'étape Amplepuis – St-Priest.

Monsieur le Maire rend compte du débat d'orientation budgétaire de la CCMDL. Les principales dépenses d'investissement 2024

concerneront : les travaux de voirie 1.3 million d'euros (budget équivalent aux années précédentes), les travaux d'assainissement (mise en séparatif Grande Rue de Ste Foy notamment pour 1 million d'euros), le déploiement des colonnes de déchets en apport volontaire (384 000 € TTC), travaux d'amélioration énergétique des piscines de Hurongues et St Laurent (746 000 € HT)... La CCMDL prévoit une étude de faisabilité pour la création d'un hôtel d'entreprises dans la ZA de Bellevue.

Fin de séance : 22h30.

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine PONCET

Le 8 mars 2024

**Prochaine réunion : jeudi 4 avril 2024 à 20h**

## Séance du jeudi 4 avril 2024 PROCES-VERBAL

### SEANCE N°03/2024

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIER – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY – Denis PONCET – Bruno MAUVERNAY.

Étaient excusés : Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Cindy CARRA (pouvoir à Sandrine PONCET) – Luc TAVERNIER.

Était absent : /

Monsieur le Maire excuse Céline Cahen, Alexandre Gerin, Cindy Carra et Luc Tavernier.

Il rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

### Ordre du jour

1. Examen du compte administratif 2023 et vote du budget primitif 2024
  - 1.1. Approbation du compte administratif 2023
  - 1.2. Approbation du compte de gestion du receveur 2023
  - 1.3. Contribution SYDER 2024
  - 1.4. Vote des taux d'imposition 2024
  - 1.5. Subventions aux associations année 2024
  - 1.6. Affectation du résultat
  - 1.7. Vote du budget primitif 2024
2. Point sur les travaux et dossiers en cours (travaux salle des fêtes, ancienne mairie, terrain SNCF, terrain Marionneau, terrain Beau, voirie du Camard, déploiement de la fibre)
3. Conseil d'école
4. Rapport annuel du SIEMLY
5. Informations diverses
6. Questions diverses

## 1) Examen du compte administratif 2023 et vote du budget primitif 2024

### Compte administratif 2023

Le compte administratif du budget de la commune est présenté comme suit :

### Fonctionnement

<b>Total des dépenses 2023</b>	<b>425 902.90 €</b>
Charges à caractère général ( <i>achats fournitures pour services municipaux, école, bibliothèque, cantine, fluides, entretien des bâtiments et voirie, maintenance, assurances, prestations de services</i> )	136 137.23 €

Charges du personnel ( <i>rémunérations et charges sociales</i> )	186 117.74 €
Autres charges de gestion courante ( <i>indemnités des élus, contributions versées à la CCMDL, au SYDER et SDMIS, subventions</i> )	87 886.47 €
Charges financières ( <i>intérêts d'emprunts</i> )	6 915.91 €
Charges exceptionnelles	160.00 €
Dotations aux amortissements	8 685.55 €

<b>Total des recettes 2023</b>	<b>616 566.15 €</b>
Atténuation de charges ( <i>remboursement charges du personnel</i> )	2 647.11 €
Produits des services ( <i>tickets de cantine et périscolaire, concessions cimetière, locations matériel, redevance occupation domaine public, remboursement assurance, ...</i> )	27 274.07 €
Impôts et taxes ( <i>taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation versée par la CCMDL, fonds départemental sur les droits de mutations...</i> )	426 360.80 €
Dotations et participations ( <i>dotations de l'Etat</i> )	133 129.23 €
Autres produits de gestion courante ( <i>loyers perçus par la commune et locations de salle</i> )	27 102.94 €
Produits exceptionnels	52.00 €
Opération d'ordre entre section	0.00 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>30 119.70 €</b>

### Investissement

<b>Total des dépenses 2023</b>	<b>246 981.30 €</b>
Reprise sur subventions d'investissement ( <i>remboursement trop versé subvention Département du Rhône</i> )	12 676.00 €
Emprunts et dettes assimilées ( <i>remboursement capital des emprunts</i> )	57 730.14 €
Etudes ( <i>étude plan guide</i> )	9 930.00 €
Acquisitions ( <i>achat matériel informatique mairie, mobilier extérieur, tondeuse,</i>	166 645.16 €

<i>travaux d'aménagement mairie, début travaux logement ancienne mairie, réfection pavés montée du Bourg, signalétique, études ilot Didier, mise en séparatif réseau assainissement Camard</i>	
--	--

<b>Total des recettes 2023</b>	<b>389 226.88 €</b>
FCTVA et taxe d'aménagement	81 545.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2022	200 000.00 €
Subventions d'investissement perçues ( <i>solde local technique, solde route de Montbrison, logement ancienne mairie, salle polyvalente</i> )	98 666.33 €
Emprunts et cautions	330,00 €
Opérations d'ordre ( <i>écritures comptables</i> )	8 685.55 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>233 447.97 €</b>

En conséquence, le compte administratif 2023 fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 220 782.95 €
- excédent de la section d'investissement : 375 693.55 €

Le Maire se retire durant le vote du compte administratif 2023. Sur proposition de Daniel Mure, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

- **Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion de la trésorerie de Givors est conforme au compte administratif de la commune. En conséquence, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 établi par le receveur.

- **Contribution SYDER – année 2024**

La contribution que la commune doit verser au SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) pour 2024 est présentée au conseil municipal. Le montant total s'élève à 28 930.79 €. Celui-ci comprend les charges liées aux travaux d'éclairage public (17 356.96 €), la maintenance et la consommation de l'éclairage public (9 807.87 €), ainsi que les contributions administratives (1 765.96 €). Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser en totalité cette contribution.

- **Vote des taux d'imposition pour l'année 2024**

Le tableau fiscal comportant les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence est présenté au conseil municipal.

Quelques précisions sont apportées :

Compte tenu de la forte inflation actuelle, les bases ont été augmentées de 3.9%.

Un coefficient correcteur au taux de 0.876025 est appliqué, ce qui réduit de 55 887 € le montant fiscal attendu.

Les allocations compensatrices liées en grande partie aux exonérations sur les locaux industriels s'élèvent à 66 070 €.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires.

Fiscalité directe locale	Bases notifiées pour 2024 (en €)	Taux proposés 2024	Produit fiscal attendu 2024 (en €)
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	37 100	12.77 %	4 738
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 249 000	30.94 %	386 441
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 700	45.86 %	13 620
<b>Total</b>			<b>404 799</b>
Effet coefficient correcteur			-55 887
<b>Montant prévisionnel à percevoir inscrit au 73111</b>			<b>348 912</b>
Montant des allocations compensatrices notifié pour 2024			66 070
<b>Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024</b>			<b>414 982</b>

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 et fixe donc les taux pour 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,86 %
- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 12.77 %

#### • Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le résultat de clôture 2023 s'élève à 220 782.95 €. Le conseil municipal décide d'affecter 180 000 € en investissement et de maintenir 40 782.95 € en fonctionnement.

#### • Vote du budget primitif 2024

Le programme d'investissement prévu pour 2024 est le suivant : acquisition de matériel pour le service technique, poursuite des études pour l'aménagement de l'îlot Didier, acquisitions foncières, travaux de rénovation du logement de

l'ancienne mairie, aménagement de sécurité au Camard et Rue de l'école, remplacement des bandeaux de la salle polyvalente et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture, fin des travaux de réseaux d'eaux pluviales au Camard. Aucun emprunt n'est prévu cette année.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 568 608.78 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 708 949.33 €.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 à l'unanimité.

#### • Subventions aux associations 2024

Un tableau récapitulatif des aides attribuées en 2023 est présenté aux élus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour 2024 pour les associations de Souzy ainsi que pour les associations extérieures suivantes : Vie Libre, Réseau Entraide Solidarité, Association des handicapés des Monts du Lyonnais, Maison Familiale Rurale de St Laurent de Chamoussest et Haute Brévenne Football.

Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

## 2) Point sur les travaux et dossiers en cours

### Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe que les panneaux photovoltaïques ont été posés mi-mars sur la toiture de la salle polyvalente. Ils produisent donc déjà de l'électricité. Une application permet de suivre la production au quotidien et de voir si un panneau est défectueux. Il reste toutefois à finaliser le dossier avec Enedis pour permettre l'autoconsommation des bâtiments communaux. Daniel Mure présente des photos prises durant le chantier.

L'entreprise Toiture Berthoud intervient actuellement pour la pose des bandeaux alu sur tout le pourtour de la salle.

### Ancienne mairie

Daniel Mure informe que les travaux de rénovation du logement de l'ancienne mairie sont terminés. Restent de petits ajustements de finition au niveau de la cuisine et de la salle de bain. Le logement a été mis en location dès le 1<sup>er</sup> avril 2024. Le nouveau locataire est M. Richard Lacroix. Un devis a été établi par l'entreprise Lardy pour la réfection de peinture de l'entrée du bâtiment.

### Terrain SNCF rue du Val d'Argent

Dans le cadre de la réflexion sur l'implantation de colonnes ordures ménagères aux Yvernon, Monsieur le Maire a contacté la SNCF et la Communauté de Communes, gestionnaire du site, pour une éventuelle cession d'une partie du terrain situé à l'angle du Chemin de la Tuilerie et de la Rue du Val d'Argent. Cependant, plusieurs réseaux traversent la parcelle.

Une DICT sera établie pour en connaître l'emplacement exact. Les élus échangent sur les possibilités d'implantation de colonnes sur le secteur Camard – les Yvernon.

### Terrain Marionneau et Terrain Beau

Monsieur le Maire informe avoir contacté Mme Marionneau, propriétaire de la parcelle A 314, située au Bourg. Cette parcelle permettrait la création d'un parking aux abords de la salle des fêtes.

Un contact a eu lieu également pour le terrain appartenant aux Consorts Beau, en dessous du parking de la Mairie. Ce terrain est classé en zone agricole dans le PLU et n'a pas d'accès, l'accès par la RD489 étant jugé trop dangereux par les services du Département.

### Voirie

Le Cabinet Denton est en train de réaliser les relevés topographiques de la Rue de l'école. Une première réunion avec le bureau d'études Réalités aura lieu le vendredi 26 avril.

Monsieur le Maire informe avoir sollicité des devis pour l'aménagement de la Route de Feurs au Camard.

### Déploiement de la fibre

Monsieur le Maire a rencontré un collectif d'habitants dont les maisons ne sont toujours pas raccordées à la fibre. Un contact a été pris avec M. Valéro, vice-président du Département en charge du déploiement de la fibre, pour débloquer la situation. A la suite de ce contact, les services d'Orange nous ont informés reprendre prochainement les dossiers bloqués.

## 3) Conseil d'école

Sandrine Poncet rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 19 mars dernier. 32 élèves sont actuellement scolarisés à l'école. La directrice a établi un bilan des actions pédagogiques (carnaval, tombola Ucol, rencontres USEP pour deux classes) et présenté les projets à venir (venue d'un astronome et installation d'un planétarium gonflable le mardi 21 mai, Rencontre en Chansons le 25 juin, spectacle de l'école le vendredi 12 avril). Un petit-déjeuner à l'école sera organisé le vendredi 12 avril. Diverses requêtes ont été formulées à la mairie. La mairie propose d'organiser une journée portes ouvertes pour faire découvrir l'école. Les enseignantes réfléchissent à son organisation.

## 4) Rapport annuel du SIEMLY (Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais)

Cyrille Pupier rend compte des points évoqués lors du dernier comité syndical du SIEMLY du 22 mars 2024. Le budget voté s'établit à 17 millions d'euros en investissement.

Il présente le rapport sur le prix et la qualité du service. 75 communes adhèrent au syndicat, représentant 37 210 abonnés et 77 264 habitants.

Le volume d'eau produit est de 5 millions de mètres cubes. Environ 30% est perdu en raison des fuites sur le réseau, ce qui représente environ 2 mètres cubes par jour et par kilomètre de réseau. Le prix de l'eau s'élève à 3.90 € par mètre cube, ce qui représente une facture moyenne de 468 € pour 120 mètres cube. Toutes les analyses ont été conformes.

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable de la rue de l'école est programmé sur le 2<sup>e</sup> semestre 2024 (octobre – novembre).

## 5) Informations diverses

Le conseil municipal est informé :

- Des points évoqués lors du dernier conseil d'administration de la SPL Escap'ad. Suite à un problème technique, l'ensemble des pompes de la piscine a dû être remplacé. La fréquentation de la piscine est en baisse par rapport à 2022, en raison des fermetures liées au manque de personnel. En revanche, le bowling connaît de plus en plus de succès. Le fitness est en hausse par rapport à 2022 mais n'atteint pas encore les entrées d'avant covid. La piscine subit toujours des problèmes de recrutement des maîtres-nageurs, ce qui impactent les horaires d'ouverture au public.
- Le centre de secours de Ste Foy a rencontré Monsieur le Maire et Daniel Mure pour leur présenter le bilan de l'activité opérationnelle de la commune pour l'année 2023.
- De l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation pour la société Indicia d'une unité de fabrication de produits liquides stériles sur la commune de St Genis l'Argentière, suite à la consultation publique réalisée en novembre 2023,
- Du compte-rendu de l'assemblée générale annuelle du groupement des 4 cantons.
- De la liste des demandes d'urbanisme instruites durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- De la réception des travaux de mise en séparatif du Camard organisée le 9 avril prochain.
- De l'invitation de l'entreprise PROVOL pour visiter leurs installations.

Le planning des permanences des élections européennes est établi pour le scrutin du 9 juin 2024. Quelques créneaux sont à compléter.

Fin de séance : 23h30.

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine PONCET

Le 10 avril 2024

# Informations municipales

## Secrétariat de mairie

**Le secrétariat de mairie sera fermé du 19 au 28 avril inclus.**

En cas de besoin, veuillez contacter directement Monsieur le Maire au 06.80.42.91.80.

## Manœuvre des pompiers au village vendredi 3 mai

**Une manœuvre incendie est organisée par le centre de secours de Ste Foy l'Argentière le vendredi 3 mai à partir de 17h45.** Cette manœuvre aura lieu dans une des maisons de l'îlot Didier, situées Montée du Bourg, à côté de la mairie. De la fumée s'échappera du bâtiment et la route sera barrée de 17h45 à 22h (entre le parking du Lavoir et l'église).



## Bus France Services

**Le BUS France services assurera ses prochaines permanences à Souzy :**

- le mardi 21 mai 2024 de 9h à 11h
- le mardi 18 juin 2024 de 9h à 11h.

Pour rappel, le bus stationne sur le parking de la salle polyvalente.

Les agents présents peuvent vous aider dans toutes vos démarches administratives du quotidien (papiers d'identité, retraite, allocation CAF, emploi, impôts...) et aussi pour établir votre badge d'accès à la déchetterie.

N'hésitez pas à les solliciter !

## Maison de village à louer

Une maison de village, appartenant à la commune, entièrement rénovée et isolée, est à louer dans le bourg de Souzy, à partir du 25 juin 2024 :

Maison de village située à côté de l'école, surface 110 m<sup>2</sup> avec terrasse, pièce de vie de 44 m<sup>2</sup>, 3 chambres, buanderie, garage.

Loyer fixé à 800 € + 10 € de charges.

Une priorité sera faite aux familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école du village.

Plus de renseignements : contacter la mairie directement au 04 74 70 05 17.



## Commémoration du 8 mai

**Toute la population est invitée à participer à la commémoration du 8 mai 1945 qui se déroulera le mercredi 8 mai à 9h30 au Monument aux Morts.**

Les Sans Soucis Fidésiens assureront la prestation musicale. La Municipalité offrira le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie.



## Commémoration fin de la Guerre d'Algérie

Samedi 23 mars, la Commune de Ste Foy l'Argentière organisait la commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie en présence des maires de St Genis l'Argentière et de Souzy, des représentants de la FNACA de nos trois villages, du conseil des jeunes de Ste Foy et des habitants. **La FNACA a délivré un fort message de paix**, en ces temps difficiles au niveau mondial : **« La guerre, c'est le malheur pour les deux parties : elle détruit l'humain et tout ce qui l'entoure. Devons-nous continuer ? Aujourd'hui soyons tous des combattants pour la Paix : tous, jeunes et vieux ! La Paix, victoire de la fraternité sur la méchanceté. C'est la seule voie du Bonheur pour l'humanité. »**





# Elections européennes

## Inscription sur les listes électorales

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. Vous avez jusqu'au **3 mai 2024** pour déposer votre demande (accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité) à la mairie Ou en la déposant sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> avant le **1er mai 2024 minuit**.



Si vous avez un doute sur votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez la contrôler en vous rendant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

## Besoin d'une place en crèche ?

Si vous souhaitez obtenir une place en crèche à partir du mois de septembre 2024, les dossiers de candidature sont à retirer auprès du service petite enfance de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 06 31 00 03 59 ou [enfance@cc-mdl.fr](mailto:enfance@cc-mdl.fr). Les dossiers doivent être déposés avant le 9 mai 2024.

## Achat groupé d'électricité et / ou de gaz

La commune de Souzy réfléchit à lancer une consultation pour un achat groupé d'électricité et / ou de gaz à destination des habitants et des entreprises de Souzy.

Afin d'évaluer le nombre de foyers et d'entreprises potentiellement intéressés, vous pouvez nous faire part de votre intérêt en contactant directement la mairie par téléphone au 04.74.70.05.17 ou par mail [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr). Vos réponses sont attendues pour le 15 mai 2024.

A noter que votre participation à la consultation ne vous engage pas à opter pour le nouveau fournisseur.

## Offres d'emploi

De nouvelles offres d'emploi sont régulièrement mises en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. N'hésitez pas à les consulter si vous recherchez un emploi dans le secteur des Monts du Lyonnais.

## Formation des aidants



L'association SOLIDAIR-AIDANTS des Monts du Lyonnais propose un nouveau cycle de formation pour les aidants. Animée par des formateurs expérimentés, cette formation comprend 6 modules permettant de se questionner et d'analyser sa situation et de connaître ses propres ressources et celles de son environnement

La formation se déroulera le mardi de 14h à 17h à la Maison des Services de St Laurent de Chamousset. Début de la formation : mardi 21 mai. Pour obtenir des informations supplémentaires ou vous inscrire, merci de contacter Mme Michèle Vermare au 06.75.72.68.06 ou par mail [solidairaidantsmdl@gmail.com](mailto:solidairaidantsmdl@gmail.com).

## Offre santé communale AXA

Prochaine permanence à la mairie de Souzy : Mardi 7 mai de 10h00 à 12h00

Ou sur Rendez-vous à domicile

Avec Mme Julie DURAND, conseillère AXA - 06 40 90 33 25

# 1<sup>re</sup> édition « Mai à Vélo dans les Monts du Lyonnais »

Un mois pour (re)découvrir le vélo sous toutes ses formes ! 🚲

Durant tout le mois de Mai, du 3 mai au 1<sup>er</sup> juin, 22 animations ludiques sont organisées autour du vélo dans nos Monts du Lyonnais.

Venez (re)découvrir la pratique du vélo et ses nombreux avantages.

Au programme :

- 🌿 Sorties vélo au cœur de nos villages,
- 🔧 Formations à la réparation,
- 📺 Diffusion du documentaire "Les Roues de l'Avenir", suivi d'un débat,
- 🚲 Sessions de "remise en selle" accompagnées,
- 🗺️ Stands d'information sur la mobilité douce dans les Monts du Lyonnais,
- 🏠 Bourses aux vélos.

Un mois pour adopter le vélo .... Pour la vie 🌻 🍷

Trouver une animation proche de chez vous sur le programme détaillé

👉 <https://www.parc-ecohabitat.com/mai-a-velo-dans-les-monts-du-lyonnais/>

Plus d'infos, contactez Margaux (margaux.guinand@cc-mdl.fr)



## Campagne de lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

### Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)



# Arrêtons de brûler ! Valorisons nos déchets verts

## LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



Une pratique à proscrire, passible d'amende

### LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Existait depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-211 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.

### DES SANCTIONS RENFORCÉES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



### LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an



(Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



Vos déchets verts sont des ressources !

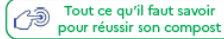
Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

### LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



### Le saviez-vous ?

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les biodéchets doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

### EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à moins de dix kilomètres de leur domicile en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



## DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.

### L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



### QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause 40.000 décès prématurés en France par an (60 000 pour le tabac) soit huit mois d'espérance de vie en moins par habitant.



### EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

= 23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine

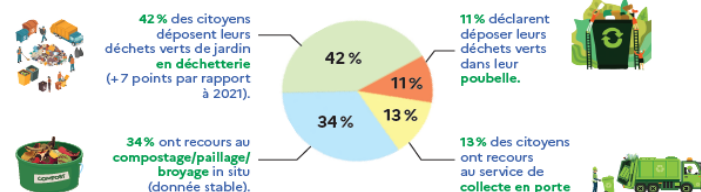
(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

### UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



(Source : baromètre de l'ADEME)

## Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente

Depuis quelques jours, la toiture de la salle polyvalente est revêtue de panneaux photovoltaïques. 82 panneaux ont été posés par l'entreprise Climo Confort, ce qui représente environ 160 m<sup>2</sup>. Une application nous permet de suivre la production électrique en temps réel.

Nous réalisons actuellement les démarches auprès d'Enedis pour que cette production soit autoconsommée par les bâtiments communaux (école, salle polyvalente, mairie, salle hors sacs, local technique, ancienne mairie), afin de réduire le coût de nos factures d'électricité.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et du Département pour cette opération.



## Ecole de Souzy

### Inscriptions pour la Rentrée de septembre 2024

Pour les enfants nés en 2021 et les nouveaux enfants arrivés sur la commune, il convient de prendre contact avec l'école par téléphone ou par mail afin de prendre un rendez-vous. Alexia Durand, directrice, se tient à votre disposition pour vous rencontrer et faire visiter l'école.

Tél. : 04.74.70.04.64 ou [ce.0691361@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691361@ac-lyon.fr)

### Le périscolaire a fait sa grande lessive



L'animation périscolaire a fait sa grande Lessive 2024 jeudi 21 mars. Cette manifestation publique autour des arts plastiques se déroule simultanément dans près de 130 pays. Le défi est d'utiliser un même dispositif simple d'exposition des créations (corde à linge et pinces). Cette année le thème était « faire des bulles ».

## La fête de printemps

Grande journée pour nos élèves de l'école ce vendredi 12 avril.

La journée a débuté par un petit-déjeuner à l'école : tartines de beurre ou de confiture, bol de lait ou de chocolat chaud, jus de fruit et fruit étaient au menu pour bien démarrer la journée.

Le soir les enfants avaient donné rendez-vous à leur famille pour la fête de printemps de l'école. Comme l'année dernière, le spectacle de l'école a clôturé de manière festive le dernier jour de classe avant les vacances de Printemps. Nos petits artistes en herbe avaient préparé des scènettes sur le thème de l'espace et des planètes, des chants, des danses et même de spectaculaires numéros de pyramides humaines !

La soirée s'est terminée sur des mini-jeux de kermesse organisée par l'Amicale Laique Manienne, cette année encore plébiscités par les enfants, avec buvette et restauration.



# Foyer Rural – Tennis de Table

## Résultat équipes adultes

**Equipe 1 (en Pré-Régionale) :** actuellement, notre équipe est classée 3ème de sa poule avec un calendrier de fin de saison favorable. Cependant, il va être difficile d'aller chercher une éventuelle 2ème place synonyme de montée dans cette poule très relevée. Donc bien finir cette 2ème phase serait plutôt l'objectif de fin de saison.

**Equipe 2 (Départementale 1) :** notre équipe actuellement 5ème avec seulement 1 point d'avance sur le premier reléguable sait qu'il lui faudra au moins une victoire lors des 2 derniers matchs afin d'assurer son maintien. Cet objectif est réalisable car les 2 dernières rencontres se dérouleront face à des adversaires directs pour ce maintien.

**Equipe 3 (Départementale 2) :** avec un maintien quasi assuré à ce niveau, notre équipe a un match compliqué en prévision chez le leader invaincu, mais espère bien finir lors de la dernière journée où elle reçoit l'équipe qui la précède au classement, et ainsi clore sa saison en beauté

## Résultats des Jeunes

Samedi 6 avril, avait lieu la journée individuelle du championnat jeune, pour la zone « grand ouest Lyonnais » auquel 21 de nos jeunes pongistes étaient présents réparti dans les 4 tableaux.

Ce fut une belle journée, puisque notre club comptabilise au moins 1 joueur sur le podium de chaque catégorie et repart avec 5 médailles :

- **2 médailles d'or :** Noah Di Martino en catégorie Cadet / Junior et Léa Collomb en catégorie Féminine
- **1 médaille d'argent :-** Amory Turpin Gaspar en catégorie Benjamin / Poussin
- **2 médailles de bronze :** Clément Collet en catégorie Minime et Nolan Blondet en catégorie Benjamin/Poussin



Podium cadets / juniors



Podium féminines



Podium benjamins / poussins



Podium minimes

# Club Jeunesse d'Automne

## Concours de Belote du 2 mars 2024

Le club jeunesse d'automne a organisé son concours de belote le samedi 2 mars 2024. Avec 90 doublettes les organisateurs étaient satisfaits de la journée. Ils remercient de nouveau les généreux donateurs pour les lots de la tombola.



### Date à retenir :

Vendredi 26.04.2024 : Thé dansant à 14h - entrée 12€ avec l'orchestre Stéphanie Rodriguez

## Le Club a fêté les anniversaires

Mardi 9 avril 2024, le Club Jeunesse d'Automne a organisé son repas des anniversaires à la salle polyvalente. 40 personnes étaient présentes pour apprécier le repas préparé par le restaurant Beauséjour de Villechenève. Nous fêtons les 70, 75, 80 et 95 ans avec des fleurs pour les femmes et des coffrets de vin pour les hommes. Nous avons eu la grande joie d'avoir notre doyen M. Adrien MICHALET 95 ans. Ce fut une belle journée pour tous les adhérents présents. Nous remercions Monsieur le Maire pour sa présence.



# SOUZY

## SAMEDI 15 JUIN 2024

### CONCOURS DE PETANQUE à 14h00

Systeme Aurard - 15 € la doublette

Vainqueur de partie : 5 € - vainqueur concours: cumul 115 €

*Inscription concours de pétanque sur place*



suivi d'une **SOIREE DANSANTE**

avec repas **COCHON A LA BROCHE**

à partir de 20h00.

+ **FEUX D'ARTIFICE** à partir de 22h30



#### MENUS:

##### ENFANTS (10 €)

Saucisses  
Frites  
Danette  
Gâteau  
Boisson

##### ADULTES (18 €)

Salade composée  
Cochon à la Broche et son barboton  
Fromage  
Tarte  
Café

*Soirée dansante*

**TICKETS EN VENTE CHEZ CHACUN DES RESPONSABLES  
D'ASSOCIATIONS.**

**REPONSE AVANT LE 4 juin 2024.**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,**

tél. : 04 74 26 18 14 / 06 03 76 89 75 (Mme MURE) / 06 80 42 91 80 (M. SAULNIER)

Merci de joindre votre règlement à votre inscription. Chèque à l'ordre de : **SOUZY EN FAMILLE.**

